



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation et stationnement rue de Chacoux à
ANHEE (section Annevoie)
Travaux d'entretien de voirie.

Le Collège Communal,
-Attendu que la société dénommée « Entreprises Jacques PIRLOT SA » va procéder à d'importants travaux de voirie (fraisage, pose de filets d'eau, pose de tarmac) à hauteur de la rue de Chacoux à Annevoie ;
-Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation totale de cette voirie ;
-Vu l'étroitesse de la voirie existante ;
-Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
-Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
-Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC .

ARRETE:

Art.1°: A dater du 15 avril 2024 et ce, jusqu'au 19 avril 2024 inclus, de 07h00 à 18h00, la circulation des véhicules sera interdite rue de Chacoux à Annevoie. Seule la circulation des véhicules de secours sera autorisée. Le stationnement des véhicules sera quant à lui interdit à hauteur de cette même voirie les 18 et 19 avril 2024 aux mêmes heures.

Art.2°: Une signalisation conforme à ce type de chantier sera mise en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Responsable du chantier et de la signalisation : Entreprises Jacques Pirlot SA : 071/39.53.87.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au TEC, au BEP, ainsi qu'au demandeur : SA Entreprises Jacques Pirlot.

Anhée, le 10/04/2024.

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Françoise Septon.



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

PUBLICATION : Le Bourgmestre certifie que l'Ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 11/04/2024.



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.